



SIAEP

Mellac • Le Trévoux • Baye

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

R P Q S

EXERCICE 2015

EAU POTABLE



Siège du syndicat

Mairie de Mellac
Rue du Bourg
29300 MELLAC

☎ 02 98 71 80 63 - 📠 02 98 71 80 36
✉ saep.mellac@wanadoo.fr
🌐 www.siaep-mellac.fr

SOMMAIRE

1 • Introduction.....	2
2 • Indicateurs descriptifs des services.....	3 - 6
3 • Indicateurs de performance	6 - 10
4 • Tarification de l'eau, recettes et dépenses du service.....	11 - 13
5 • Financement des investissements	13 - 14
6 • Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	15
7 • Annexes	15 - 29



1 • INTRODUCTION

« Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans, permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers. Ils comprennent des indicateurs techniques, financiers et de performance → *Articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du CGCT.*

Extraits du portail de l'Etat au service des collectivités locales

Ce rapport sera présenté aux membres du Comité syndical, au Conseil municipal de chaque Commune membre, adressé à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), au SEA (Service eau et assainissement) du Conseil départemental 29 et mis à la disposition du public qui souhaitera le consulter.

Jusqu'à présent, ce rapport était présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), un décret, paru le 31 décembre 2015, allonge de 3 mois le délai de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante, le portant ainsi à 9 mois.

Ce décret rappelle également l'obligation de renseigner les indicateurs financiers et techniques dans SISPEA, géré par l'ONEMA, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants.

2 • INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

2.1 • Présentation du territoire desservi

Le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) regroupe les Communes de Mellac, Le Trévoux et Baye.

2.2 • Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie. Le syndicat bénéficie toutefois d'une assistance technique apportée par le Service d'eau potable de la Ville de Quimperlé.

Le syndicat garantit la quantité et la qualité d'eau à fournir aux abonnés.

Le relevé des compteurs et la facturation des consommations sont effectués annuellement. Le relevé peut être réalisé en cours d'année, à la demande de l'abonné, lors de son changement de domicile.

2.3 • Estimation du nombre d'habitants desservis

5 691 habitants sont desservis, répartis comme suit :

Baye	Le Trévoux	Mellac
1 186	1 596	2 909

Sources : Mairies (populations saisonnières incluses)

2.4 • Ressources et volumes utilisés

2.4.1 • Nature des ressources utilisées

Les besoins en eau du syndicat sont assurés par une unité de traitement implantée au château d'eau de Mellac et par l'achat d'eau au Syndicat mixte de production d'eau de Quimperlé, au sein duquel le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Mellac - Le Trévoux - Baye est membre.

L'unité de traitement du château d'eau potabilise l'eau provenant du captage de Ty-Bodel par neutralisation sur calcaire terrestre et désinfection à l'eau de javel.

Le complément d'eau provient de l'usine de production d'eau potable du Zabrenn où il subit un traitement par :

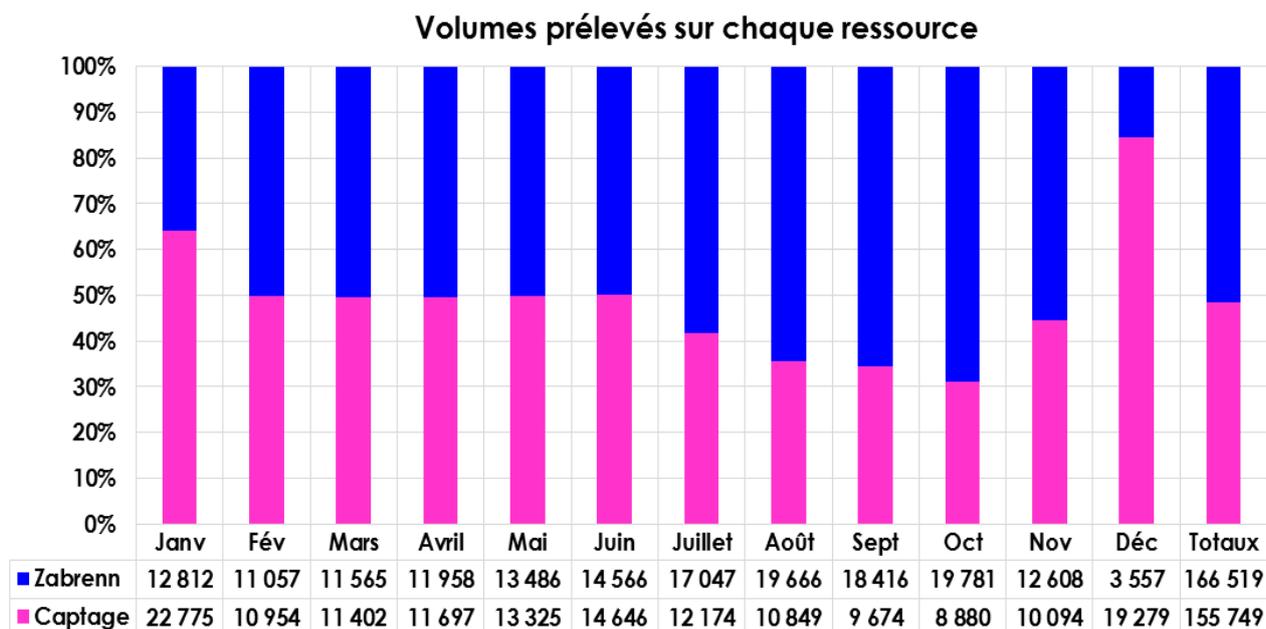
- pré-oxydation ;
- minéralisation au CO₂ et à la chaux ;
- coagulation au PAX, décantation lamellaire ;
- inter-ozonation ;
- inter-reminéralisation ;
- élimination des polluants au charbon actif ;
- filtration sur sable ;
- désinfection et reminéralisation.

L'eau est, tout d'abord, stockée dans les réservoirs de Mellac (500 m³ et 200 m³) et Le Trévoux (500 m³). Elle est ensuite acheminée aux compteurs grâce à **151,300 km de canalisations principales**, branchements non compris (linéaire calculé par le bureau d'études HYDRATEC, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable).

La pression est assurée soit gravitairement, pour la majeure partie du syndicat, soit grâce à **3 stations de surpression** installées :

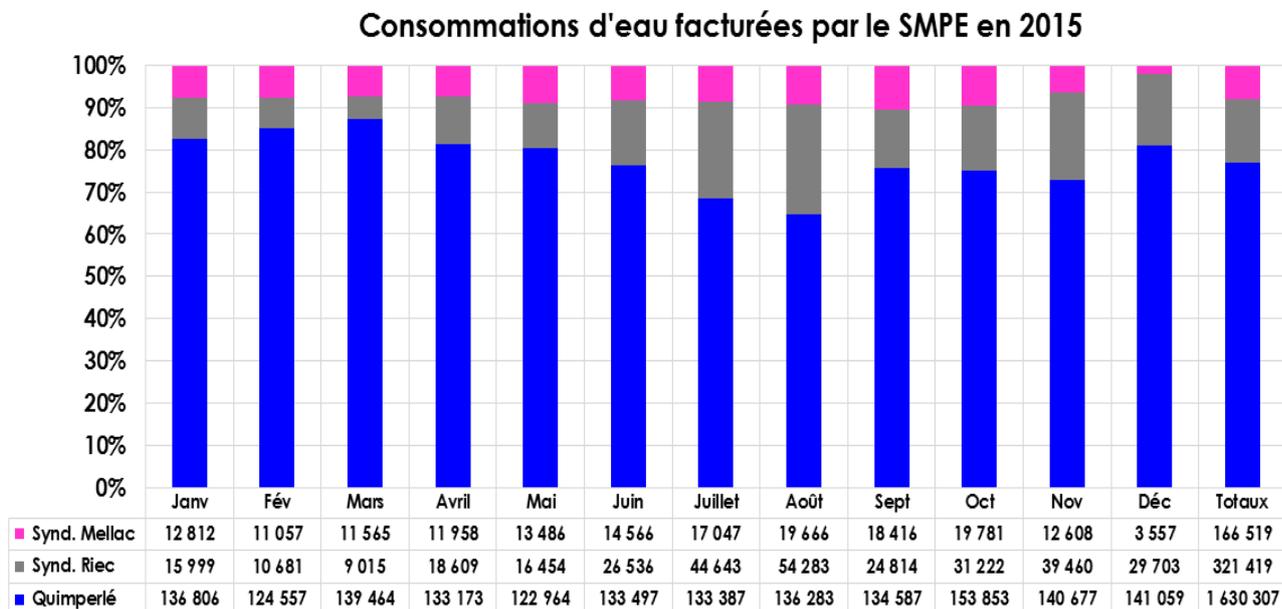
1. au pied du réservoir surélevé de Mellac ;
2. à Castel Névez en Le Trévoux ;
3. à Logodec en Le Trévoux (à l'arrêt).

2.4.2 • Volumes prélevés sur chaque ressource

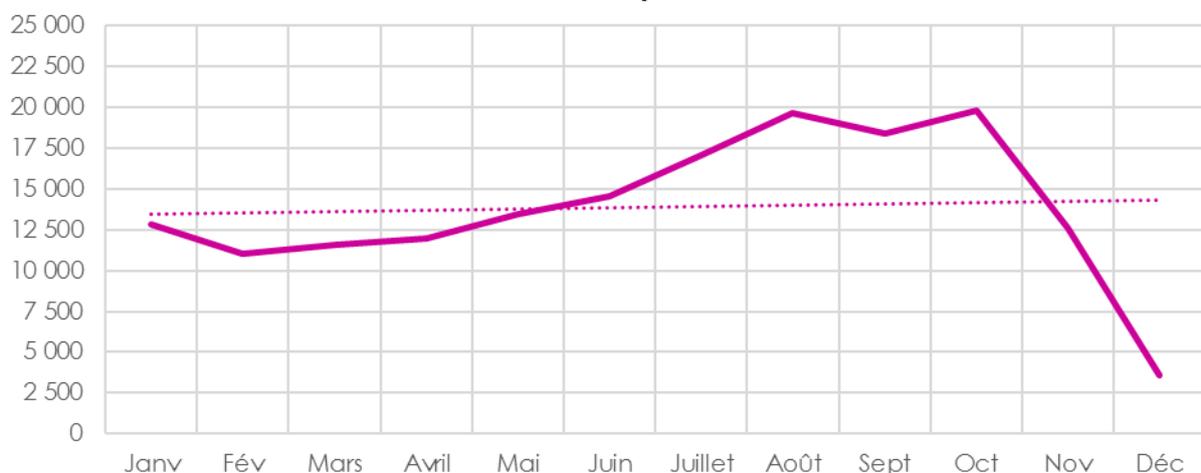


2.4.3 • Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable

L'eau est achetée au SMPE (Syndicat mixte de production d'eau) de Quimperlé.



Evolution mensuelle des consommations d'eau achetées en 2015 par le SIAEP au SMPE



2.5 • Linéaire de réseaux de desserte (calculé par le bureau d'études HYDRATEC)

	Baye	Le Trévoux	Mellac
Rural	151,300 km		
Urbain			
Branchements	29,960 km		
Total général	181,260 km		

2.6 • Nombre d'abonnements

2 923 abonnements au 31 décembre 2015, répartis comme suit :

Communes	Branche- ments ouverts	Compteurs ouverts							Branche- ments fermés
		Ø 15	Ø 20	Ø 30	Ø 40	Ø 50	Ø 60	Ø 100	
Baye	578	551	20	5	2	0	0	0	2
Le Trévoux	737	689	39	7	2	0	0	0	6
Mellac	1 608	1 488	82	27	6	3	1	1	11
Totaux	2 923	2 728	141	39	10	3	1	1	19

2.7 • Volumes « relevés » au cours de l'exercice

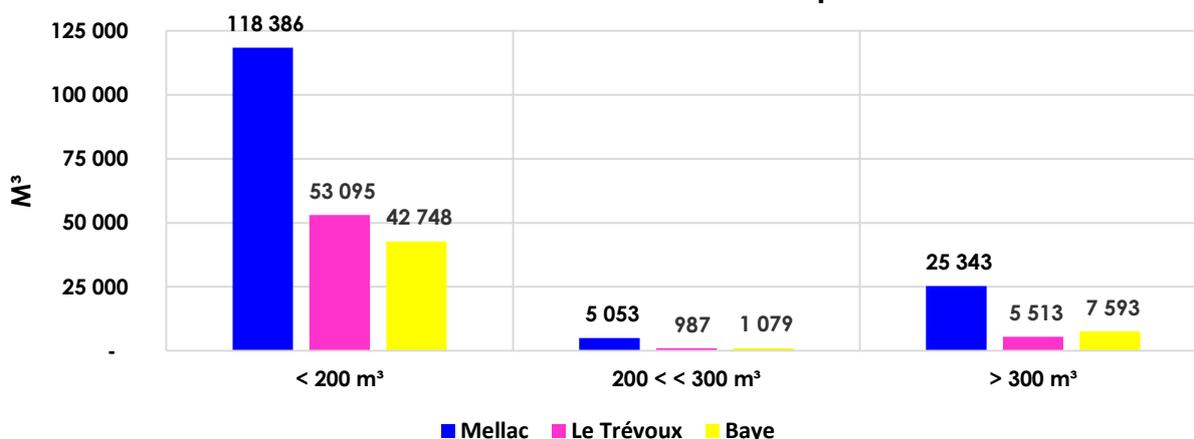
	Baye	Le Trévoux	Mellac	Totaux
Relevés annuels (1/an/point de comptage) et radiations (départs en cours d'année)	52 023	59 858	158 210	270 091
Relevés des compteurs de chantier (consommations facturées aux entreprises)	0	0	0	0
Totaux	52 023	59 858	158 210	270 091

2.8 • Consommations par tranche

Communes	Consommations annuelles « facturées » aux abonnés % du volume vendu						Total par Commune
	< 200 m ³		200 < < 300 m ³		> 300 m ³		
Baye	42 748 m ³	83,13 %	1 079 m ³	2,10 %	7 593 m ³	14,77 %	51 420
Le Trévoux	53 095 m ³	89,09 %	987 m ³	1,66 %	5 513 m ³	9,25 %	59 595
Mellac	118 386 m ³	79,57 %	5 053 m ³	3,40 %	25 343 m ³	17,03 %	148 782
TOTAL							259 797

La **différence entre les volumes relevés** (270 091 m³) **et les volumes facturés** (259 797 m³), soit **10 294 m³**, est due à l'application de la loi sur les fuites citée au paragraphe 4.3.

Consommations facturées par tranche



3 • INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 • Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Résultats des analyses réalisées par le Laboratoire vétérinaire départemental

Dates	Paramètres microbiologiques						Conduc- tivité à 25°C μS/cm	PH u. pH	Chlore libre mg/Lcl2	Chlore total mg/Lcl2	Ni- trates mg/l	Triha- lomé- thanes 4 sub- stances 100 μg/l
	Bactér. aérob. revivi- fiables à 22°C -68H n/ml	Bactér. aérob. revivi- fiables à 36°C -44H n/ml	Bactér. coli- formes par 100ml- MS n/100ml	Bactér. et spores sulfito- rédu. par 100ml n/100ml	Entéro- coques par 100ml- MS n/100ml	Esche- richia coli par 100ml- MF n/100ml						
13/01	0	0	0	0	0	0	348	7,90	0,20	0,30	21	NR
05/02	0	0	0	0	0	0	334	8,00	0,30	0,40	NR	NR
24/03	0	0	0	0	0	0	340	7,95	0,40	0,50	24	NR
29/04	0	0	0	0	0	0	336	8,00	0,20	0,30	21	28,8
26/05	0	0	0	0	0	0	334	7,85	0,30	0,30	23	NR
02/06	0	0	0	0	0	0	334	7,95	0,20	0,30	23	NR
22/07	Présence	0	0	0	0	0	333	7,85	0,10	0,20	25	NR
06/08	0	0	0	0	0	0	336	7,95	0,39	0,45	25	29,8
27/08	6	Présence	0	0	0	0	325	8,00	0,20	0,20	23	NR
14/09	0	Présence	0	0	0	0	378	7,60	0,50	0,50	21	NR
15/10	0	0	0	0	0	0	338	7,75	0,30	0,40	21	NR
05/11	0	0	0	0	0	0	329	7,80	0,40	0,50	19	NR
16/11	0	0	0	0	0	0	333	7,95	0,30	0,40	20	NR
03/12	0	0	0	0	0	0	340	7,65	0,30	0,30	27	NR

NR → Non recherché

Le bilan 2015 du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, établi par l'Agence régionale de santé (ARS), figure en annexe.

3.2 • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis ;
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plan des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A - Plan des réseaux

Valeurs	Désignation des éléments de gestion et de connaissance des réseaux	Points obtenus
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures qui constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux , afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du Code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année NB : la définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5
Plan des réseaux - Total sur 15 points		15

Partie B - Inventaire des réseaux (30 points)

Valeurs	Désignation des éléments de gestion et de connaissance des réseaux	Points obtenus
10 points	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'environnement, ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution • La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux 	10
De 1 à 5 points	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 % . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires 	5

	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	
De 0 à 15 points	<p>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux : 11 points Dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 15 points 	15
Inventaire des réseaux - Total sur 30 points		30

Partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

Valeurs	Désignation des éléments de gestion et de connaissance des réseaux	Points obtenus
10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
10 points	Existence et mise à jour, au moins annuelle, d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution <u>NB</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10
10 points	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ; seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item	10
10 points	Un document mentionne, pour chaque branchement, les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item	10
10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau, telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux <u>NB</u> : les variables mentionnées ci-dessus, sous le nom VP.xxx, permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS	5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux - Total sur 75 points		75
Total général sur 120 points		120

3.3 • Rendement du réseau de distribution

	2011	2012	2013	2014	2015
Production	117 350	138 333	127 365	145 481	155 749
Achat	180 006	141 842	151 487	170 966	166 519
Totaux (m³)	297 356	280 175	278 852	316 447	322 268
Volume distribué	250 347	232 502	244 305	* 260 386	* 270 091
Rendement primaire	0,84	0,83	0,88	0,82	0,84

NB : sans la perte d'eau, consécutive aux fuites découvertes sur le réseau et estimée à 10 420 m³, le rendement de réseau aurait atteint 0,87.

3.4 • Indice linéaire des volumes non comptés

Outre les fuites, les volumes non facturés comprennent également les quantités d'eau utilisées pour les besoins des Services assainissement (réservoirs de chasse et curage d'égouts), du Service d'eau (purge de canalisations), du Service incendie (essais de poteaux d'incendie), du Service voirie (utilisation d'eau pour différents chantiers)...

3.5 • Indice linéaire de pertes en réseau

$$(322\,268 - 270\,091) \text{ m}^3 : 365 \text{ j} : 151,300 \text{ km} = \mathbf{0,945 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}}$$

NB

Le SAGE reprend les objectifs de celui du SDAGE 2009 qui fixe un rendement primaire supérieur à 75 % en zone rurale, 85 % en zone urbaine et des indices linéaires de pertes acceptables de l'ordre de :

ILP < 2 m³/j/km en milieu rural

3 < ILP < 7 m³/j/km en milieu semi-urbain

7 < ILP < 12 m³/j/km en milieu urbain

3.6 • Renouvellement du réseau d'eau potable

1,500 km de conduites ont été renouvelés en 2015, soit **0,99 %**.

Pour rappel, le taux de renouvellement du réseau retenu dans le schéma directeur du SIAEP est de 1,25 %, soit 1,900 km/an, pour un total de 151,300 km de canalisations.

A noter que le Conseil départemental mentionne, dans son dernier schéma d'alimentation en eau potable, un taux moyen de renouvellement des réseaux de 0,4 % par an, soit un renouvellement pratiqué avec une stratégie de durée de vie des réseaux de 250 ans (plus de 3 fois la durée de vie technique).

3.7 • Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb

Aucune canalisation avant compteur en plomb n'a été recensée.

3.8 • Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Arrêté de DUP du 19 décembre 2002.

3.9 • Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux représente le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Il permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Nombre de coupures d'eau par commune

Baye	Le Trévoux	Mellac
4	1	14

Indice 2015 = 19 coupures : 2 923 abonnés x 1 000 = **6,50**

NB

Pour les coupures d'eau programmées, les usagers sont prévenus par voie de presse et/ou par un avis déposé dans chaque boîte aux lettres.

3.10 • Délai maximal d'intervention et taux de respect de ce délai

Il varie en fonction de la nature des travaux à réaliser. A compter de la date de réception de la demande ou du devis signé, il est de :

- 1 mois pour la réalisation d'un branchement ;
- 1 semaine pour la fourniture et la pose d'un compteur (si branchement existant) ;
- 1 jour pour l'ouverture d'un branchement.

Le taux de respect de ce délai, pour chaque type d'intervention, est de **100 %**.

3.11 • Taux de réclamations écrites

15 réclamations écrites ont été adressées au syndicat : 15 abonnés ont réclamé une révision du calcul de leur facture (consommation d'eau excessive due à une fuite après compteur).

Communes	Qualité de l'eau (odeur, couleur, goût)	Qualité du service (pression, fuite avant compteur, travaux...)	Facturation (consommation, fuite après compteur, mode de paiement...)
Baye	0	0	3
Le Trévoux	0	0	3
Mellac	0	0	9
Totaux	0	0	15

15 réclamations x 1 000 : 2 923 abonnés = **5,13**

4 • TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

4.1 • Tarification de l'eau

3.1.1 • Présentation générale des modalités de tarification

Lors de sa séance du 11 décembre 2014, le comité syndical a décidé, pour 2015, de modifier le tarif des consommations d'eau et de conserver les mêmes prix qu'en 2014 pour les interventions.

L'Agence de l'eau a fixé à 0,310 €/m³ la redevance pollution.

Quant à la redevance CRE pour l'entretien et la restauration des cours d'eau, elle a été fixée à 0,02 €/m³.

Tarif des consommations d'eau

		HT	TVA 5,5 %	TTC
Abonnement		41,46 €	2,28 €	43,74 €
Mètre cube	De 0 à 200 m ³	1,17 €	0,06 €	1,23 €
	De 201 à 300 m ³	1,09 €	0,06 €	1,15 €
	Plus de 300 m ³	0,88 €	0,05 €	0,93 €
Redevance pollution (par m ³)		0,310 €	-	0,310 €
Redevance CRE pour l'amélioration de la qualité de l'eau (par m ³)		0,023 €	-	0,023 €

Tarif des branchements d'eau potable, d'une ouverture ou fermeture de branchement

Désignation	Branchements			
	ø 19/25	ø 26/32	ø 33/40	ø 42/50
Jusqu'à 5 ml de tranchée	612,00 €	635,50 €	700,00 €	725,00 €
Fourniture et pose de :				
* compteur + taxe SIM	37,00 €	43,00 €	124,00 €	177,00 €
* canne de puisage	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
* citerneau en polyéthylène comprenant un robinet d'arrêt et un clapet antipollution	79,00 €	111,00 €	430,50 €	472,50 €
Total HT	753,00 €	814,50 €	1 279,50 €	1 399,50 €
TVA 10 %	75,30 €	81,45 €	127,95 €	139,95 €
Total TTC	828,30 €	895,95 €	1 407,45 €	1 539,45 €
Plus-value par ml supplémentaire				
HT	24,00 €	25,00 €	26,00 €	27,00 €
TTC	26,40 €	27,50 €	28,60 €	29,70 €

Ouverture ou fermeture d'un branchement	
24,00 € HT	26,40 € TTC

Déplacement (km)	
0,39 € HT	0,43 € TTC

4.1.2 • Frais d'accès au service

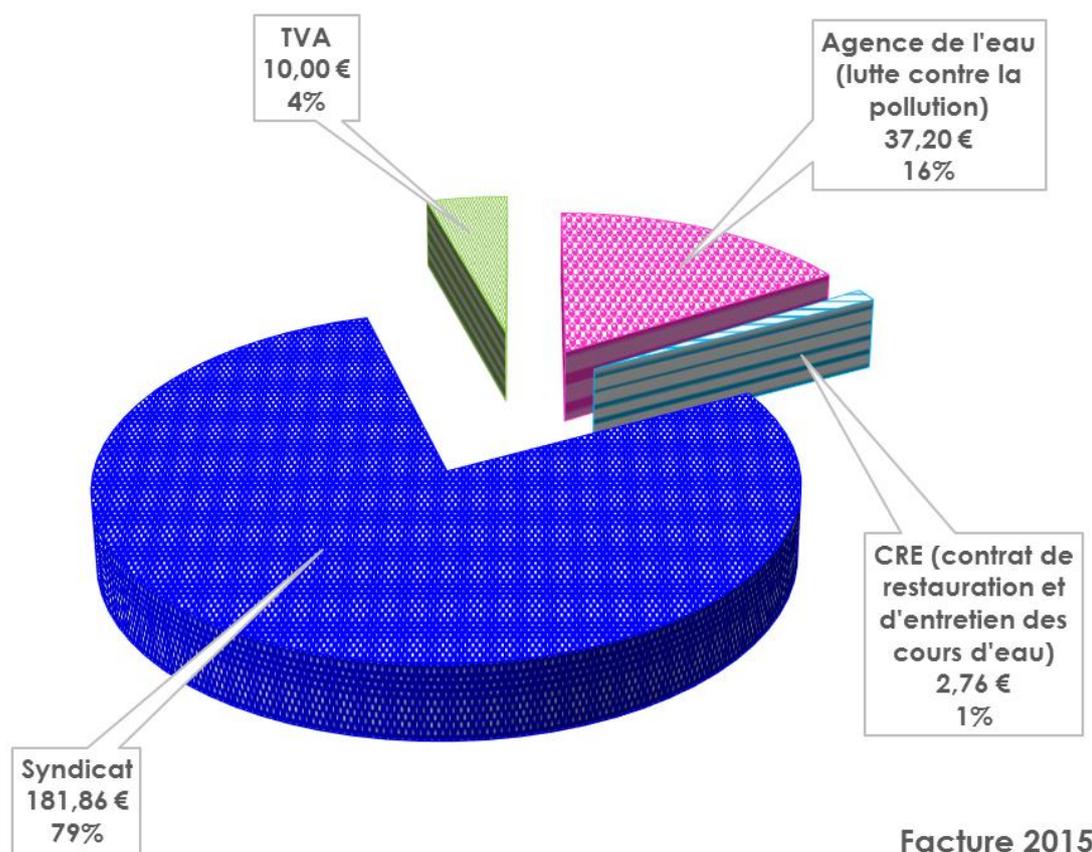
Sans objet.

4.2 • Présentation d'une facture de consommation d'eau

2 factures d'un usager, de 120 m³, établies à partir des tarifs 2015 et 2016, sont données en annexe.

Composante d'une facture d'eau 2015 → Consommation de 120 m³

Agence de l'eau (lutte contre la pollution)	37,20 €	16 %
CRE (contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau)	2,76 €	1 %
Syndicat	181,86 €	79 %
TVA 5,5 %	10,00 €	4 %
Totaux	231,82 €	100,00 %



4.3 • Facturation de la consommation en cas de fuite

En application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, le SIAEP doit, depuis le 1^{er} juillet 2013 et sans délai, informer l'abonné d'un local d'habitation, s'il constate une augmentation anormale de sa consommation depuis le dernier relevé, soit le double du volume d'eau moyen consommé au cours des 3 dernières années.

Pour être prise en compte, la fuite doit être située sur une canalisation après compteur et ne doit pas être due à des appareils ménagers, des équipements sanitaires ou de chauffage.

L'abonné n'est pas tenu de payer la part excédant le double de la consommation moyenne, s'il présente au SIAEP une attestation indiquant qu'une entreprise de plomberie a réparé la fuite d'eau. Cette attestation doit être présentée dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification.

Le décret susvisé ne peut, en aucun cas, étendre le bénéfice de ce dispositif aux locaux appartenant aux collectivités territoriales ou aux locaux à usage professionnel.

Par délibération en date du 06 mars 2015, le comité syndical a décidé d'appliquer le plafonnement de la facture d'eau, en cas de fuite de canalisation après compteur dans tous les bâtiments, publics ou privés.

Fuites : consommations comptabilisées mais non facturées aux abonnés

	Baye	Le Trévoux	Mellac	Total
Fuites après compteurs (m ³)	603	263	9 428	10 294
Nombre d'abonnés concernés	3	3	9	15

4.4 • Montants des recettes et dépenses

Le **compte administratif 2015** du SIAEP s'élève en recettes et en dépenses à :

	Recettes	Dépenses	Différences
Section d'investissement	233 856,16 €	172 341,71 €	+ 61 514,45 €
Section d'exploitation	696 989,77 €	495 978,58 €	+ 201 011,19 €
Totaux	930 845,93 €	668 320,29 €	+ 262 525,64 €

La principale recette du syndicat est la **vente d'eau : 507 050,32 € HT**.

4.5 • Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Au 31/12/2015, montant total des **impayés 2014 : 13 983,42 € HT**, soit **2,8 %**.

Un tarif social du prix de l'eau est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2013, sur demande de tout titulaire du RSA adressée au SIAEP de Mellac par le biais du CCAS (cf. copie de la délibération ci-annexée).

5 • FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 • Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Désignation des opérations	Montants HT
Travaux sur réseau	105 010,07 €
Modélisation hydraulique du réseau (élaboration du schéma directeur AEP)	4 297,68 €
Total	109 307,75 €

5.2 • Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice ; remboursement du capital et des intérêts

Compte administratif 2015

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuités payées au cours de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
565 495,19 €	34 458,01 €	30 937,99 €	28 254,88 €	2 683,11 €

5.3 • Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Capital initial : 565 495,19 €

Années	Capital restant dû
2015	59 136,26 €
2016	34 458,01 €
2017	19 931,14 €
2018	13 577,64 €
2019	6 938,23 €
2020	0,00 €

5.4 • Montant des amortissements réalisés par le SIAEP

Dotations aux amortissements (provisions comprises) : **114 356,16 €**.

5.5 • Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux

Budget primitif 2016

	Montants HT
Section d'investissement votée en équilibre, dont travaux sur réseau (585 000,00 €) : dépenses = recettes	647 783,86 €
Section d'exploitation votée en équilibre : dépenses = recettes	636 209,92 €
Total	1 283 993,78 €

5.6 • Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Chaque année, le syndicat investit essentiellement dans le renouvellement de son réseau de distribution.

En 2014, un nouveau programme pluriannuel de travaux a été validé, dans le cadre du schéma directeur en cours d'élaboration.

6 • ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

6.1 • Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité ; nombre de demandes reçues

Montant des abandons de créance : **9 932,06 € HT.**

6.2 • Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

7 • ANNEXES

- Bilan 2015 établi par l'ARS relatif au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Tarif des consommations d'eau 2015 : délibération du Comité syndical ;
- Modèle de facture d'eau tarif 2015 ;
- Tarif des consommations d'eau 2016 : délibération du Comité syndical ;
- Modèle de facture d'eau tarif 2016 ;
- Redevances "pollution domestique" et "réseaux de collecte" reversées à l'Agence de l'eau : notification des taux applicables au 1^{er} janvier 2015 ;
- Tarif des interventions 2015 : délibération du Comité syndical ;
- Tarif des interventions 2016 : délibération du Comité syndical.



PREFET DU FINISTERE

Reçu le

09 MARS 2016

SIAEP de MELLAC



Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département Santé publique
Pôle santé environnement
Affaire suivie par : Jean-Luc PLOUHINEC

Courriel : jean-luc.plouhinec@ars.sante.fr
Téléphone : 02 98 64 50 93

P. J. : 2

Date : 29 février 2016

Objet : contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine- Bilan 2015

Monsieur le président
Syndicat des Eaux de MELLAC
Mairie
29300 MELLAC

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le bilan pour l'année 2015 du contrôle sanitaire de votre syndicat de production et de distribution d'eau de consommation humaine. Ce bilan a été établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique.

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité sur les plans bactériologique et physico-chimique.

Les références de qualité ont également été respectées, à l'exception d'un dépassement pour la turbidité, au mois d'août, en sortie de réservoir.

J'attire votre attention sur les termes de l'article R 1321-25 qui font obligation à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau d'unités de plus de 3500 habitants, d'adresser à l'Agence Régionale de Santé un bilan de fonctionnement du système de distribution (surveillance et travaux) de l'année écoulée et le plan de surveillance défini pour l'année suivante.

Vous trouverez, ci-jointe, la note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2015. Ces informations devront être communiquées aux abonnés avec la facture d'eau (articles D.1321-103 à D.1321-105 du Code de la santé publique). Je vous invite par ailleurs à communiquer les éléments de ce bilan à l'ensemble des communes du Syndicat.

Pour le Préfet du Finistère,
et par délégation du directeur général
de l'agence régionale de santé,
l'ingénieur général du génie sanitaire

Brigitte YVON

copie :
- DDTM
- Conseil départemental – SEA- Ressources

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2015 SYNDICAT DE MELLAC.

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ARS 15 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la SYNDICAT INTERCO. DE MELLAC le nombre d'abonnés est de 2923

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	CAP	TTP		UDI	
				RP	P1	P2	D1	D2
CAPTAGE STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION UNITE DE DISTRIBUTION	TY BODEL.	O	O	1				
	TY BODEL.	O	O		2	1		
	TY BODEL.	O	O				10	1

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité	Nbr de valeurs
CAPTAGE	TY BODEL.	Diuron	µg/l		0,04	2	1
		Nitrates (en NO3)	mg/L	23	23,00	100	1
		pesticides recherchés	µg/l		0,11	5	1
STATION DE TRAITEMENT	TY BODEL.	Aluminium total µg/l	µg/l		59,00		3
		Conductivité à 25°C	µS/cm		340,00		3
		Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.		2,00		1
		Nitrates (en NO3)	mg/L	23	25,00	50	3
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		29,80	100	1
		Turbidité néphélométrique NFU	NFU		4,80		3
UNITE DE DISTRIBUTION	TY BODEL.	Aluminium total µg/l	µg/l		34		11
		Conductivité à 25°C	µS/cm		378,00		11
		Nitrates (en NO3)	mg/L	23	27,00	50	10
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		28,80	100	1
		Turbidité néphélométrique NFU	NFU		0,15		11

descriptif sommaire des installations

Type de ressource	Débit moyen - m3/j	Protection	Date avis géologue	Date autorisation
CAPTAGE TY BODEL.	CAPTAGE PERMANENT	427	22/11/96	19/12/02
Type de traitement	Débit moy. - m3/j	Débit maxi - m3/j	Production 2015	
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION TY BODEL.	TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.	427	800	155749 m3.
Eau distribuée - m3/an	Population			
UNITE DE DISTRIBUTION TY BODEL.	322 268	5411	Importation du SMPE de Quimperlé : 166519 m3.	
	322 268	5411	Remplacement de 700 mètres de conduites PVC au Trévoux.	
Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations		
RESERVOIR ROZ AN AOUR.	300	avr. 2015		
RESERVOIR TY BONAL.	700	avr. 2015		

observations générales

Le taux de conformité des prélèvements, sur les plans microbiologique et physico-chimique, par rapport aux limites de qualité, est de 100 % dans les eaux mises en distribution et distribuées.

Concernant les références de qualité, seul est noté, en sortie de réservoir, au mois d'août, un dépassement pour la turbidité.

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

SYNDICAT DES EAUX DE MELLAC

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en distribution et en production **14** échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par le **SYNDICAT INTERCO. DE MELLAC**
Le syndicat des eaux est alimenté par :
le captage d'eau souterraine de TY BODEL complété par un appoint permanent du S.M.P.E. de QUIMPERLE.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
CAPTAGE TY BODEL.	Procédure terminée (captage public)	22/11/96	19/12/02
PRISE D'EAU GORREQUER	Procédure terminée (captage public)	27/06/2005	11/01/08
PRISE D'EAU KERISOLE	Procédure terminée (captage public)	27/06/2005	11/01/08

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

14 analyses conformes sur 14 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °F
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

13 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 13 réalisées

teneur maximale : 27 mg/L

teneur moyenne : 23 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 1 réalisée à la mise en distribution
limite réglementaire : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

conclusion sanitaire

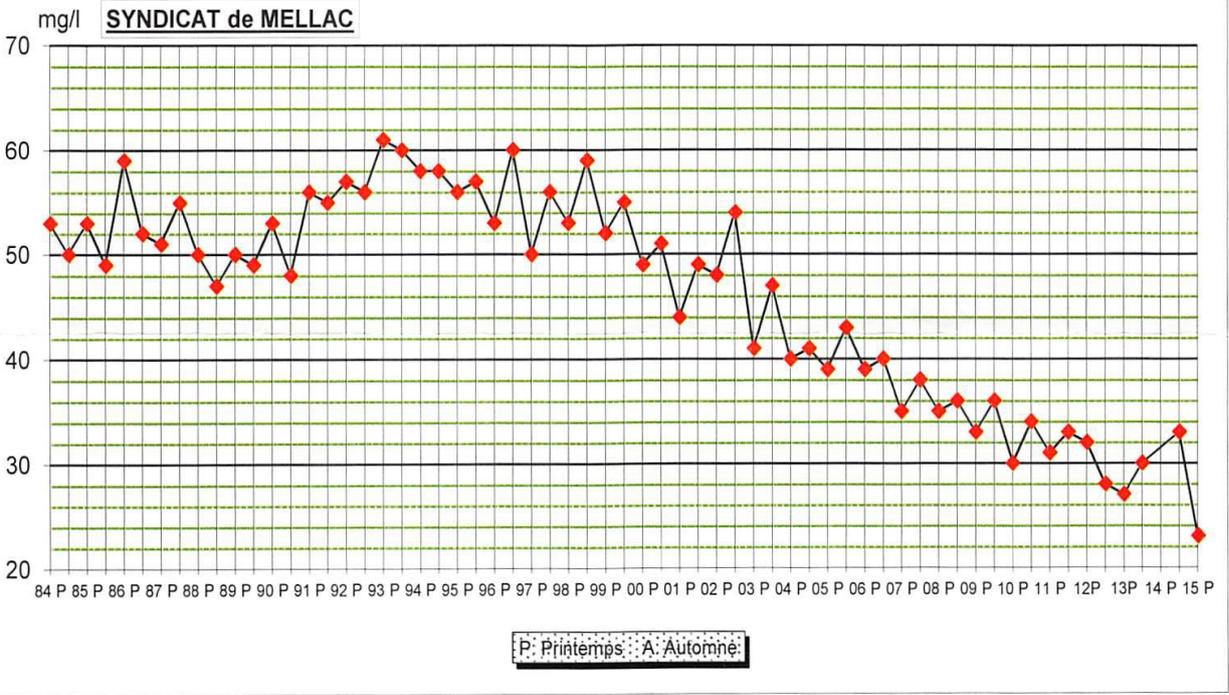
L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation,
La responsable du pôle santé environnement,



Brigitte YVON

Evolution des teneurs en nitrates . Captage de FEUNTEUN DON.



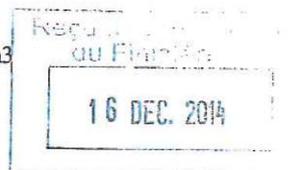
Séance du 11 décembre 2014

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'il y a lieu de fixer le prix de vente de l'eau au 1er Janvier 2015.

Les membres du Comité, après en avoir délibéré, décident de fixer les tarifs de l'eau comme suit :

- | | |
|--|---------------------------|
| • Abonnement | 41,46 € HT |
| • de 0 à 200 M3 | 1,17 € HT |
| • de 201 à 300 M3 | 1,09 € HT |
| • + de 300 M3 | 0,88 € HT |
| • Redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau (C.R.E) | 0.023 € le m ³ |



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Rendue exécutoire,
Le Président,
Gilles DARRACQ





BAYE - LE TREVOUX - MELLAC

Redevance eau

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

TEL : 02 98 96 37 46

FAX : 02 98 96 47 76

Courriel : abonnées.eau@ville-quimperle.fr

Urgences eau en dehors des heures d'ouverture des bureaux :

Tél. 06 84 79 24 66

Information règlement : Trésor Public 02 98 39 23 00

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux

M DARRACQ Gilles

Président du Syndicat d'eau de Mellac

REELLE

Cette facture a été calculée suite au relevé de votre compteur d'eau.

En cas d'impossibilité de relève, seul l'abonnement est facturé.

La consommation sera régularisée lors d'un prochain relevé.

Référence à rappeler dans toute correspondance
0377001 / 011170

Adresse du lieu desservi

SPECIMEN -
2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
LE TREVOUX

Expéditeur TRESOR PUBLIC
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE

Destinataire

- SPECIMEN -

2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
29380 LE TREVOUX

FACTURE EAU

Réf. Facture : 2015 0099 75212 du 18/05/2015

*Présentation simplifiée de votre facture.
Détail voir au dos.*

CONSUMMATION RELEVÉE	120 m ³
----------------------	--------------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENT	43,74
CONSUMMATION	188,08

SOMME TTC DE LA FACTURE	231,82
-------------------------	--------

SOMME EXIGIBLE A RECEPTION DE LA FACTURE
--

Signalez au service d'Eau tout changement de situation.

Protégez votre compteur contre le gel.

Surveillez régulièrement votre consommation, afin de détecter notamment d'éventuelles fuites.

Pensez à nous faciliter l'accès au compteur pour en effectuer le relevé.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESOR PUBLIC
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE
Tél.: 02 98 39 23 00

Réf. Fact.	2015 0099 75212
Montant	231,82 €

Réf. à rappeler : 0377001 / 011170

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU

LE TREVOUX

TRESOR PUBLIC
29391 QUIMPERLE

- SPECIMEN -

2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
29380 LE TREVOUX

Réf. à rappeler : 0377001 / 011170

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire						
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³							
2828745	015	01/05/2015	239	01/01/2015	119	120	Normal						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C	
Distribution de l'eau												194,62	
Abonnement eau													
période du 01/01/2015 au 31/12/2015							365 j	41,48	41,46	5,50	2,28	43,74	
Consommation eau SIAEP													
tranche 1							120 m3	1,17	140,40	5,50	7,72	148,12	
C.R.E							120 m3	0,02	2,76	0,00	0,00	2,76	
Organismes Publics												37,20	
Redevance Pollution							120 m3	0,31	37,20	0,00	0,00	37,20	
TOTAL A PAYER									221,82		10,00	231,82	

Explications

Redevances pour le compte du Syndicat d'Eau Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Mellac

Abonnement
Somme forfaitaire destinée à couvrir les charges fixes du service.

Consommation d'eau

Somme calculée sur le volume réellement consommé. Elle est destinée à couvrir les dépenses engagées pour la production et la distribution d'eau potable.

C.R.E
Contrat de Restauration et d'Entretien de nos cours d'eau

Redevance reversée à l'Agence de l'Eau

Redevance pour pollution d'origine domestique

Redevance calculée sur la consommation d'eau de tous les abonnés, reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'amélioration des ressources en eau et la lutte contre la pollution.

MOYENS DE PAIEMENT

à la TRESORERIE - BP 138 - 3 rue du Pouligoudu - 29391 QUIMPERLE Cédex - Tél : 02 98 39 23 00

Par chèque bancaire ou postal

Adressé à la TRESORERIE de QUIMPERLE. Joindre le talon détachable à votre chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, sans le coller ni l'agrafer.

En espèces numéraires

Veillez rapporter, dans ce cas, le présent avis à la caisse de la TRESORERIE de QUIMPERLE en venant régler. Un reçu vous sera remis (uniquement pour une somme inférieure à 300€).

Par prélèvement automatique à échéance ou mensuel.

Si vous avez choisi cette option.

Difficultés de paiement

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, présentez-vous, muni des justificatifs de votre situation, à la TRESORERIE de QUIMPERLE.

REMBOURSEMENT D'UN AVOIR

Afin d'effectuer le remboursement, veuillez nous faire parvenir dans les meilleurs délais un BIC/IBAN.

Séance du 27 novembre 2015

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2016

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'il y a lieu de fixer le prix de vente de l'eau au 1er Janvier 2016.

Les membres du Comité, après en avoir délibéré, décident de fixer les tarifs de l'eau comme suit :

• Abonnement	41,46 € HT
• de 0 à 200 M3	1,17 € HT
• de 201 à 300 M3	1,09 € HT
• + de 300 M3	0,88 € HT
• Redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau (C.R.E)	0.023 € le m3



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Rendue exécutoire,
Le Président,
Gilles DARRACQ



RÉGION DE BRETAGNE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

de MELLAC
pour l'alimentation
EN EAU POTABLE

BAYE - LE TREVOUX - MELLAC

Redevance eau

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

TEL : 02 98 96 37 46

FAX : 02 98 96 47 76

Courriel : abonnes.eau@ville-quimperle.fr

Urgences eau en dehors des heures d'ouverture des bureaux :

Tél. 06 84 79 24 66

Information règlement : Trésor Public 02 98 39 23 00

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux

M DARRACQ Gilles

Président du Syndicat d'eau de Mellac

REELLE

Cette facture a été calculée suite au relevé de votre compteur d'eau.

Référence à rappeler dans toute correspondance

0377001 / 011170

Adresse du lieu desservi

SPECIMEN -
2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
LE TREVOUX

Expéditeur TRESOR PUBLIC
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE

Destinataire
- SPECIMEN -

2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
29380 LE TREVOUX

FACTURE EAU

Réf. Facture : 2016 0011 392636 du 18/04/2016

Présentation simplifiée de votre facture.

Détail au dos.

CONSOMMATION RELEVÉE 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENT	43,74
CONSOMMATION	186,88

SOMME TTC DE LA FACTURE 230,62

SOMME EXIGIBLE A RECEPTION DE LA FACTURE

Signalez au service d'Eau tout changement de situation.

Protégez votre compteur contre le gel.

Surveillez régulièrement votre consommation, afin de détecter notamment d'éventuelles fuites.

Pensez à nous faciliter l'accès au compteur pour en effectuer le relevé.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESOR PUBLIC
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE
Tél.: 02 98 39 23 00

Exercice de prise en charge : 2016

Réf. Fact.	2016 0011 392636
Montant	230,62 €

Réf. à rappeler : 0377001 / 011170

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU

LE TREVOUX

TRESOR PUBLIC
29391 QUIMPERLE

- SPECIMEN -

2 RUE DE BANNALEC
LOGEMENT
29380 LE TREVOUX

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2016 0011 392636

Réf. à rappeler : 0377001 / 011170

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
2828745	015		239		119	120	Normal					
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau												194,62
Abonnement Eau période du 01/01/2015 au 31/12/2015							365 j	41,46	41,46	5,50	2,28	43,74
Consommation Eau SIAEP tranche 1							120 m3	1,17	140,40	5,50	7,72	148,12
C.R.E							120 m3	0,02	2,76	0,00	0,00	2,76
Organismes Publics												36,00
Redevance Pollution							120 m3	0,30	36,00	0,00	0,00	36,00
TOTAL A PAYER									220,62		10,00	230,62

Explications

Redevances pour le compte du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Mellac

Abonnement
Somme forfaitaire destinée à couvrir les charges fixes du service.

Consommation d'eau
Somme calculée sur le volume réellement consommé. Elle est destinée à couvrir les dépenses engagées pour la production et la distribution d'eau potable.

C.R.E
Contrat de Restauration et d'Entretien de nos cours d'eau

Redevance reversée à l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE
Redevance pour pollution d'origine domestique
Redevance calculée sur la consommation d'eau de tous les abonnés, reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'amélioration des ressources en eau et la lutte contre la pollution.

MOYENS DE PAIEMENT

à la TRESORERIE - BP 138 - 3 rue du Pouligoudu - 29391 QUIMPERLE Cédex - Tél : 02 98 39 23 00

Par chèque bancaire ou postal

Adressé à la TRESORERIE de QUIMPERLE. Joindre le talon détachable à votre chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, sans le coller ni l'agrafer.

En espèces numéraires

Veillez rapporter, dans ce cas, le présent avis à la caisse de la TRESORERIE de QUIMPERLE en venant régler. Un reçu vous sera remis (uniquement pour une somme inférieure à 300 €).

Par prélèvement automatique à échéance ou mensuel.

Si vous avez choisi cette option.

Difficultés de paiement

Si vous avez des difficultés à régler la somme qui vous est réclamée, présentez-vous, muni(e) des justificatifs de votre situation, à la TRESORERIE de QUIMPERLE.

REMBOURSEMENT D'UN AVOIR

Afin d'effectuer le remboursement, veuillez nous faire parvenir, dans les meilleurs délais, un BIC/IBAN.



Direction des redevances
Service collectivités
N° contribuable : 43799
SIAEP DE MELLAC

Orléans le 01/12/2014

SIAEP DE MELLAC
MAIRIE
29300 MELLAC

Redevances pollution et réseaux de collecte
Notification des taux applicables (en euros/m³) au 1^{er} janvier 2015

N° Insee	Commune	Taux pollution domestique	Taux réseaux de collecte	Zone de redevance
29005	Baye	0,310		zone 2
29147	Mellac	0,310		zone 2
29300	Le Trevoux	0,310		zone 2

SEANCE DU 18 décembre 2012

OBJET : TARIF SOCIAL DU PRIX DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2013

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical, après avoir échangé en réunion du bureau du 3 décembre dernier, l'application d'une tarification sociale du prix de l'eau au 1er Janvier 2013.

Cette tarification comportant franchise totale du prix des 50 premiers M3 consommés fera l'objet de traitement à titre gracieux pour toute demande transmise par le biais des CCAS des communes adhérentes et portant sur des factures adressées à des titulaires du RSA.

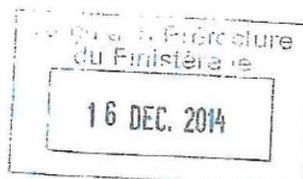
Les membres du Comité, après en avoir délibéré, adoptent la proposition du Président et valident ce nouveau tarif social.



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme
Rendue exécutoire,
Le Président
Pierre TOULLELAN



Séance du 11 décembre 2014



OBJET : TARIFS BRANCHEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2015

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré décident à l'unanimité les tarifs de branchement d'eau potable pour 2015 comme suit :

Réalisation d'un branchement d'eau potable				
Désignation	ø 19/25	ø 24/32	ø 33/40	ø 42/50
Jusqu'à 5.00 ml de tranchée	612,00 €	635,50 €	700,00 €	725,00 €
Fourniture de :				
* compteur + taxe SIM	37,00 €	43,00 €	124,00 €	177,00 €
* canne de puisage	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
* citerneau en polyéthylène comprenant - un robinet d'arrêt - un clapet antipollution	79,00 €	111,00 €	430,50 €	472,50 €
TOTAL HT	753,00 €	814,50 €	1 279,50 €	1 399,50 €
TVA 10 %	75,30 €	81,45 €	127,95 €	139,95 €
Branchement complet TTC	828,30 €	895,95 €	1 407,45 €	1 539,45 €
Plue-value par ml supplémentaire				
HT	24,00 €	25,00 €	26,00 €	27,00 €
TTC	26,40 €	27,50 €	28,60 €	29,70 €
Ouverture ou fermeture d'un branchement d'eau potable				
HT	24,00 €			
TTC	26,40 €			
Déplacement (1e km)				
HT	0,39 €			
TTC	0,43 €			

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Rendue exécutoire,
Le Président,
Gilles DARRACQ



Séance du 27 novembre 2015

OBJET : TARIFS BRANCHEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré décident à l'unanimité les tarifs de branchement d'eau potable pour 2016 comme suit :

Réalisation d'un branchement d'eau potable				
Désignation	ø 19/25	ø 24/32	ø 33/40	ø 42/50
Jusqu'à 5.00 ml de tranchée	612,00 €	635,50 €	700,00 €	725,00 €
Fourniture de :				
* compteur + taxe SIM	37,00 €	43,00 €	124,00 €	177,00 €
* canne de puisage	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
* citerneau en polyéthylène comprenant - un robinet d'arrêt - un clapet antipollution	79,00 €	111,00 €	430,50 €	472,50 €
TOTAL HT	753,00 €	814,50 €	1 279,50 €	1 399,50 €
TVA 10 %	75,30 €	81,45 €	127,95 €	139,95 €
Branchement complet TTC	828,30 €	895,95 €	1 407,45 €	1 539,45 €
Plus-value par ml supplémentaire				
HT	24,00 €	25,00 €	26,00 €	27,00 €
TTC	26,40 €	27,50 €	28,60 €	29,70 €
Ouverture ou fermeture d'un branchement d'eau potable				
HT	24,00 €			
TTC	26,40 €			
Déplacement (le km)				
HT	0,39 €			
TTC	0,43 €			



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Rendue exécutoire,
Le Président,
Gilles DARRACQ

